

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PULLEX PRIMER

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0052

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0031551-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	2
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	16
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
6. Autres informations	17

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

PULLEX PRIMER
PULLEX IMPRÄGNIER-GRUND
PULLEX IMPREGNATION
PULLEX PRIMO
PULLEX BASE
PULLEX WOOD-PRIMER
PULLEX PRIMER WP
PULLEX BASE PRIMER WP
PULLEX IMPREGNATION WP
PULLEX IMPREGNATION PRIMER WP
PULLEX PROTECTION PRIMER
PULLEX IMPREGNATION PRIMER
PULLEX PRESERVATIVE PRIMER
PULLEX PRESERVATION PRIMER
PULLEX IMPRÄGNIERUNG WP
PULLEX HOLZ GRUNDIERUNG WP
PULLEX HOLZGRUND WP
PULLEX HOLZ IMGRÄGNIERUNG
PULLEX HS-IMPRÄGIERGRUND
WOOD PRIMER WP
WOOD IMPREGNATION WP
WOOD PROTECTION
WOOD PROTECTION PRIMER
WOOD PRESERVATION
WOOD PRESERVATIVE
WOOD BASE PRESERVATION
WOOD BASE PROTECTION
WOOD BASE PRIMER
HOLZ PRIMER WP
HOLZ IMPRÄGNIERUNG
HOLZ IMPRÄGNIERUNG WP

HS-GRUNDIERUNG WP

HOLZSCHUTZ IMPRÄGNIERUNG

HOLZSCHUTZ GRUNDIERUNG

HOLZSCHUTZGRUND

ALPIN-GRUNDIERUNG

HOLZGRUND WP

DAUERSCHUTZGRUNDIERUNG

IMPRÄGNIERGRUND

HOLZSCHUTZGRUND H10

HOLZSCHUTZGRUND P371

P371 HOLZSCHUTZGRUND LH

P371 HOLZSCHUTZGRUND

IMPRÄGNIERGRUND P371

HOLZSCHUTZGRUND TC6311

TC6311 HOLZSCHUTZGRUND

IMPRÄGNIERGRUND L118

FRÜHLING IMPRÄGNIERGRUND

PULLEX HOLZSCHUTZGRUND

PULLEX HOLZSCHUTZ-GRUNDIERUNG

PULLEX ALPIN-GRUNDIERUNG

PULLEX HOLZGRUND

PULLEX DAUERSCHUTZGRUNDIERUNG

PULLEX HS-GRUNDIERUNG

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ADLER-Werk Lackfabrik Johann Berghofer GmbH & Co KG
	Adresse	Bergwerkstraße 22 6130 Schwaz Autriche
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0052	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0031551-0000	
Date de l'autorisation	06/11/2023	

Date d'expiration de
l'autorisation

10/08/2027

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ADLER-WERK LACKFABRIK JOHANN BERGHOFER GMBH & CO KG
Adresse du fabricant	BERGWERKSTRAÙE 22 6130 SCHWAZ Autriche
Emplacement des sites de fabrication	BERGWERKSTRAÙE 22 6130 SCHWAZ Autriche

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	BAYER CORP., AGRICULTURE DIVISION
Adresse du fabricant	P.O. BOX 4913 HAWTHORN ROAD MO 64120-0013 KANSAS CITY États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	HAWTHORN ROAD MO 64120-0013 KANSAS CITY États-Unis

Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	JIANGSU SWORD AGROCHEMICALS CO., LTD.
Adresse du fabricant	1008, EAST GUANHUA ROAD 224700 JIANGSU, JIANHU COUNTY Chine
Emplacement des sites de fabrication	JIANGSU SWORD AGROCHEMICALS CO., LTD. - BINHAI ECONOMIC DEVELOPMENT ZONE, COASTAL INDUSTRIAL PARK, BINHAI COUNTY 224500 JIANGSU, P.C. Chine

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	SHANGHAI HUI LONG CHEMICALS CO., LTD.
Adresse du fabricant	ZIP : 201815 DENGTA JIAZHU RD. JIADING - DISTRICT 201815 Shanghai Chine
Emplacement des sites de fabrication	ZIP : 201815 DENGTA JIAZHU RD. JIADING – DISTRICT 201815 SHANGHAI Chine

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL EUROPE BV
Adresse du fabricant	UIVERLAAN 12-E NL 3145 XN MAASSLUIS Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	TROY RHEINLAND GMBH - INDUSTRIEPARK 23 D 56593 HORHAUSEN Allemagne
	TROY CORPORATION - ONE AVENUE L NEWARK 07105 NEW JERSEY États-Unis
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE SAS
Adresse du fabricant	CEDEX 09 F-69266 LYON France
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED - PLOT # 306/3 II PHASE, GIDC 396 195 VAPI, GUJARAT Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,2
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Substance non active			85,9

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Ne pas respirer les .

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Rouleau/Pinceau – Professionnels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus
Nom commun: Insectes à larves xylophages
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Application superficielle / pinceau Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Application superficielle / rouleau
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches. Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 2-3 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Mettre en place une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou ventilation transversale en maintenant les fenêtres et les portes ouvertes afin d'assurer un taux de renouvellement d'air d'au moins 5/h).
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors d'une application à la brosse et au rouleau et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rouleau/Pinceau – Non professionnels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture
Stade de développement: Pas de donnée
résineuse)

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Hylotrupes bajulu
Nom commun: Insectes à larves xylophages
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur

Traitement préventif - classe d'usage 2
Traitement préventif - classe d'usage 3

Bois résineux et feuillus

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Application superficielle / pinceau

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Application superficielle / rouleau

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m², 130 g/m² de bois Résineux : 225 ml/m², 180 g/m² de bois
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Feuillus : 160 ml/m², 130 g/m² de bois

Résineux : 225 ml/m², 180 g/m² de bois

Appliquer 2-3 couches.

Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m², 130 g/m² de bois Résineux : 225 ml/m², 180 g/m² de bois
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Feuillus : 160 ml/m², 130 g/m² de bois
Résineux : 225 ml/m², 180 g/m² de bois
Appliquer 2-3 couches.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boîte en HDPE d'un volume allant jusqu'à 5 L.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- Garder les enfants ou les animaux domestiques à distance des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Trempage automatique – Professionnels & Industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture résineuse) Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Champignons responsables du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Insectes à larves xylophages Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application superficielle / trempage automatisé Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
- Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors d'une application par trempage automatique et lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Trempage manuel – Professionnels & Industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture résineuse) Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Champignons responsables du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Insectes à larves xylophages Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application superficielle / trempage manuel Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois - Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
 - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
 - Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
 - Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
 - Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, pour une application par trempage manuel.
 - Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Pulvérisation (systèmes fermés) - Professionnels & Industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 2 et 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture résineuse) Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Nom commun: Champignons responsables du bleuissement Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Insectes à larves xylophages Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Bois résineux et feuillus
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application superficielle / pulvérisation en systèmes clos (déluge) Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois - Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Feuillus : 160 ml/m ² , 130 g/m ² de bois Résineux : 225 ml/m ² , 180 g/m ² de bois Appliquer 1-2 couches.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite en fer blanc vernis (époxy vinyle) ou boite en HDPE d'un volume allant jusqu'à 25 L, 200 L et 1000 L.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
 - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
 - Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
 - Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
 - Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
 - Le produit ne peut être utilisé que dans des tunnels de pulvérisation comportant un transport automatisé du bois fraîchement traité avec un empilage automatisé ou dans un séchoir afin d'éviter le contact manuel avec le bois fraîchement traité.
 - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ainsi qu'une combinaison de protection de catégorie III type 6 (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), lors de l'application du produit par pulvérisation en systèmes clos (déluage).
 - Porter des gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, pour une application par pulvérisation en systèmes clos (déluage).
 - Porter des gants de protection contre les produits chimiques et répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) lors des manipulations du bois de construction fraîchement traité.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. La couche de finition finale doit être appliquée directement après séchage de la couche primaire. Dans des conditions normales un temps de séchage d'au moins 24 heures doit être respecté après l'application de la couche de finition.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Garder les chats à distance des surfaces traitées à cause de leur sensibilité élevée à la toxicité de la perméthrine.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir.
- En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Le produit doit être stocké dans un endroit sec, frais et à une température ne dépassant pas 40°C.
- Durée de conservation : 24 mois dans des récipients en fer blanc et 12 mois dans des récipients en PEHD.

6. Autres informations

- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.